



## DROIT DE L'ENTREPRISE

### Juris Défi le réseau des professionnels

**F**ace à la nécessité de réunir les forces et de partager les compétences, Juris Défi établit des liens de coopérations entre les professionnels du droit. Ensemble, ils répondent aux besoins d'assistance et de conseil des entreprises.

« Partager un savoir et des compétences dans le but de proposer des services de qualité dans tous les domaines du droit » voici la raison d'être de Juris Défi, une des seules associations en France regroupant plusieurs professions juridiques et judiciaires. Fondé en 1992, Juris Défi est avant tout un réseau interprofessionnel composé de cabinets d'avocats, de notaires, d'administrateurs et mandataires judiciaires, répartis dans toute la France.

Ils unissent leurs forces pour garantir à leurs clients une prestation de qualité, en proposant une offre multiservices de conseil et d'assistance pour les chefs d'entreprises.

La présidence bicéphale de l'association est assurée par un notaire, Pascal Morin de la SCP Charles, Morin, Cesbron à Avrillé (49), et par un avocat, Jacques Lancelin, du cabinet Lancelin et associés à Dijon (21).

« Aujourd'hui les textes fleurissent tous les jours, la jurisprudence évolue également tous les jours. Il est donc difficile pour un avocat ou pour un notaire de tout savoir, d'où justement cette interconnexion de professions qui permet de développer des compétences et de les mettre en commun » explique Jacques Lancelin, qui occupe le poste de Président depuis mars 2008. « Voir ce qui se passe dans les autres cabinets et confronter nos idées est très intéressant. Si on vit seulement dans un microcosme local, on ne peut pas faire de choses aujourd'hui, on n'évolue pas ».

La possibilité de suivre une formation tout au long de leur carrière est l'un des avantages pour les cabinets membres de l'association. Les formations dispensées par Juris Défi, organisme de formation, sont agréées par l'École Française du Barreau (EFB). Juris Défi organise au minimum six formations par an, animées par des associés du réseau. Elles sont gratuites pour les membres mais sont ouvertes aussi aux professionnels extérieurs. « Les avocats ont aujourd'hui l'obligation de suivre un minimum de 20 heures de formation par an » indique Jacques Lancelin. « À présent les forma-

tions sont centralisées sur Paris, mais un de mes projets est de les développer aussi au niveau régional ».

Les cabinets membres ont accès à une veille juridique constante dans tous les domaines du droit en France et en Europe. Ils bénéficient également d'un service de recherche de compétences par courriel. « Si quelqu'un a un problème ou une difficulté de droit, il l'envoie à notre secrétaire générale, qui diffuse la question par Internet à tous les membres du réseau. Ensuite, on attend les retombées des réponses, c'est-à-dire, que nous ne travaillons plus seuls aujourd'hui » décrit Jacques Lancelin.

Afin de garantir l'homogénéité des pratiques des membres du réseau, ainsi que la qualité des prestations proposées, l'association a mis en place la charte Juris Défi qui codifie les règles à adopter par les cabinets pour une bonne gestion des clients et une bonne réalisation des prestations. De plus, elle donne des instruments pour mesurer, contrôler et corriger l'application de ces règles. « Nous sommes très axés sur la démarche qualité, qui est plus qu'à la mode. Tous les ans, nous organisons au sein de notre réseau un audit de trois ou quatre cabinets et nous comparons ce qui se passe chez les uns et les autres » détaille Jacques Lancelin. « Ensuite, nous faisons une synthèse et nous corrigeons ce que nous estimons pouvant être amélioré. Nous partageons nos conclusions avec tous les membres durant notre assemblée générale annuelle ».

Enfin, à travers la mutualisation entre ses membres, Juris Défi obtient des tarifs préférentiels sur la documentation juridique et les consommables « La documentation juridique est très lourde dans le budget d'un cabinet aujourd'hui. Pour certains outils de travail nous avons plus de 50 % de remise, donc la cotisation que nous payons est rapidement amortie grâce à ces bénéfices » affirme Jacques Lancelin.

« Conseiller, assister, représenter et rédiger », ainsi se résument les missions de Juris Défi vis-à-vis des chefs d'entreprises, qui peuvent bénéficier d'accompagnement dans toutes leurs activités juridiques, financières et fiscales. L'un des services proposés est le bilan d'entreprise, pour lequel les membres du réseau sont habilités à réaliser des audits juridiques, fiscaux et sociaux. Pour cela, l'association élabore des guides regroupant

les procédures à suivre lors d'un audit de ce type. « Nous avons mis au point ces outils qui contiennent des documents et un certain nombre des questions auxquelles il faut répondre pour réaliser l'audit. Ces guides sont mis à jour tous les ans » ajoute Jacques Lancelin.

Les actions de Juris Défi sont renforcées par des partenariats étroits avec France Défi, premier groupement français d'expert-comptable et de commissaires aux comptes indépendants et avec Euro Défi, groupement européen de juristes et d'experts comptables indépendants présents sur l'ensemble des pays communautaires. De cette façon, les trois groupements combinent des compétences professionnelles pluridisciplinaires pour accompagner leurs clients dans leurs projets en France et en Europe.

Pour les trois prochaines années, comme Président de Juris Défi, Jacques Lancelin prévoit une rénovation du réseau et met l'accent tout particulièrement sur la communication tant interne qu'externe. Le développement d'un pôle « médiation » au service des clients de l'association est l'un de ses grands projets, en collaboration avec France Défi, pour la période 2008-2009. « La médiation est une manière de régler un conflit hors ou à côté de la démarche judiciaire. On en parle beaucoup en ce moment, explique-t-il. D'ailleurs, des grands conflits tels que les conflits politiques se règlent aujourd'hui par la médiation, sachant qu'on a quand même 15 ans de retard sur les pays anglo-saxons. Au sein de nos réseaux et groupements respectifs, il y aura donc un certain nombre de médiateurs qui auront leurs diplômes et qui pourront intervenir ».

Toujours dans ce même esprit d'accompagnement des chefs d'entreprises dans l'univers juridique, Juris Défi organise un colloque dédié à leur protection en partenariat avec les cabinets de France Défi Bourgogne et la compagnie d'assurance La Mondiale. « Nous allons traiter les différents outils mis à disposition du chef d'entreprise pour sa protection juridique. Nous sommes encore en train de mettre en place le programme, mais les intervenants seront avocats, notaires, mandataires judiciaires et experts comptables », conclut Jacques Lancelin. Le réseau a tenu sa convention annuelle à Strasbourg les 10, 11 et 12 octobre dernier.